

**COÛTS DES PRISES EN CHARGE
CENTRE SPÉCIALISÉ DÉFICIENTS AUDITIFS**

Tarif en application depuis le 1^{er} Juillet 2025

Les frais du Centre Spécialisé Déficients Auditifs (CSDA) sont pris en charge en totalité par l'assurance maladie obligatoire (régime général).

Il n'y a pas de reste à charge pour les familles concernant les frais de séjour.

À titre d'information :

COÛT DE LA PRISE EN CHARGE

Internat	346,45 €
Demi-internat	346,45 €

Fait à Albi, Juillet 2025
Service Droits des Patients